

(1) Epoux ou Père

Prénoms Thomas

Nom ⁽²⁾ COFFIN

Né ⁽³⁾ le 03 avril 1993
à 19 heures 10 à VITRY-SUR-Seine
(Val-de-Marne)
Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Serge COFFIN

et de ⁽⁵⁾ Anita Jeanne Marie BERCY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 548
le ⁽⁶⁾ 04 décembre 2020

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

ÉPOUSE OU DÉSÉ

Prénoms Célia, Eva

Nom ⁽²⁾ BRAHANI

Née ⁽³⁾ le 06 juillet 1993
à 11 heures 35 à Paris 13^e

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ David BRAHANI

et de ⁽⁵⁾ Yamina BREDREDDINE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2390
le ⁽⁶⁾ 18 DEC. 2020

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... , notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

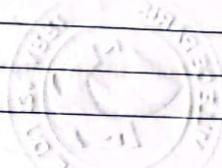
Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2918

Le 27 Novembre 2020 à 10 heures 19

est né(e)⁽²⁾ Lia, Hope

COFFIN

du sexe féminin à Helen (Seine et Marne)

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 1er décembre 2020
en cette mairie
par son père

Délivré conforme aux registres, le - 1 DEC. 2020

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : * suivant déclaration conjointe en date du... * et/ou * 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... * en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : * de (prénoms, NOM) née le... à... *.
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, * par les parents * ou en cas de reconnaissance séparée, * par le père * ou * par la mère *. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, * par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) *.
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : * Décédé(e) le ..., * ou * Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement *.

2ème ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le 05 décembre 2023 à 14 heures 40
est né(e)⁽²⁾ Nice, Jérémiah COFFIN

du sexe garçon à Alençon
(3) (Orne - et - manche)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 11 décembre 2023 en
cette mairie par son père.

Délivré conforme aux registres, le 11 décembre 2023
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué
Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N°

Le _____ à _____ heures

est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
- (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.
- (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
- (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
- (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
- (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».